

Règlement 2019 du concours d'écriture de Nouvelles Policières organisé par la Bibliothèque André Malraux d'Écouen

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre du trimestre dédié au polar, la Bibliothèque Municipale André Malraux d'Écouen organise un concours de nouvelles policières.

Article 2 : Thème du concours

Le texte attendu est une nouvelle correspondant au genre policier (noir, thriller, polar historique, etc...), dont l'intrigue se déroule obligatoirement à Écouen.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 11 ans.

Chaque auteur présentera une seule nouvelle policière originale et inédite, rédigée en français.

Les textes dactylographiés sous la police d'écriture Times New Roman 12, ne devront pas dépasser 3000 mots, titre compris.

Le texte sera envoyé par email à bibliotheque@ecouen.fr, sous format PDF avant le 20 mars 2019.

Afin de garantir l'anonymat, il ne devra comporter aucun signe distinctif (nom, adresse, etc...).

Article 4 : Comité de lecture

Le jury sera composé des bibliothécaires.

Article 5 : Critères de sélection

Pour évaluer les textes, le jury prendra en compte

- Le respect du sujet et des règles du concours.
- Le respect des règles de grammaire et d'orthographe.
- L'intérêt et l'originalité du texte.
- Les sentiments et sensations provoqués chez le lecteur
- Le style d'écriture
- La mise en page (chapitre, paragraphe, etc...)

Article 6 : Remise des prix

Les résultats seront dévoilés le samedi 30 mars 2019 à 17h à la Bibliothèque Municipale André Malraux d'Écouen. Les lauréats, prévenus à l'avance, sont tenus d'être présents ou représentés lors de la remise des prix.

- 1^{er} prix adulte
 - Texte lu à haute voix par un comédien lors de la remise des prix
 - Texte publié sur le page Facebook et le site internet de la ville d'Écouen
 - Bon d'achat d'une valeur de 50€ en librairie.
- 2^{ème} prix adulte
 - Texte publié sur le page Facebook et le site internet de la ville d'Écouen
 - Bon d'achat d'une valeur de 30€ en librairie
- 1^{er} prix jeunesse (auteur de moins de 18 ans)
 - Texte lu à haute voix par un comédien lors de la remise des prix
 - Texte publié sur le page Facebook et le site internet de la ville d'Écouen
 - Bon d'achat d'une valeur de 50€ en librairie.

- 2^{ème} prix jeunesse (auteur de moins de 18 ans)
 - Texte publié sur le page Facebook et le site internet de la ville d'Ecouen
 - Bon d'achat d'une valeur de 30€ en librairie

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés.

Article 8 : Droits d'auteur

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les lauréats s'engagent, du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteurs dans le cadre de cette publication. En revanche, les auteurs restent détenteurs de leurs droits en tant qu'auteur pour des publications ultérieures.

Article 9 : Engagement du candidat

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Contact et renseignements :
Bibliothèque municipale André Malraux
Tél. : 01.39.90.33.29
Mail : bibliotheque@ecouen.fr